

Grippe aviaire : Levée de la zone de restriction à partir du 15 septembre



Grippe aviaire : Levée de la zone de restriction à partir du 15 septembre

La zone de restriction mise en place dans le Sud-Ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'influenza aviaire, sera levée le 15 septembre, a annoncé aujourd'hui 14 septembre le ministère de l'Agriculture dans un communiqué. Cette décision a été validée par l'Union européenne lors d'une réunion du comité technique compétent à Bruxelles mardi 13 septembre. Elle permettra à la filière gras de reprendre ses activités normalement sur tout le territoire français.

« Ce résultat a été permis grâce au bilan favorable du plan de surveillance renforcé mis en place sur l'ensemble de la zone de restriction depuis le 16 mai dernier. L'identification récente de quatre foyers IAHP [1] résiduels (deux en Dordogne et deux dans l'Aveyron) n'a pas remis en cause la pertinence de la stratégie d'éradication déployée sur le terrain », précise le ministère de l'Agriculture.